



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

RAPPORT DE GESTION

SUR FORMULAIRE 51-102A1

TRIMESTRE ET SEMESTRE CLOS LE

29 FÉVRIER 2024

Le 11 avril 2024



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Mise en garde concernant les informations prospectives	1
Activités de NAV CANADA	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs	2
Principales questions financières	4
Faits saillants financiers	6
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	9
Produits	9
Charges d'exploitation	12
Autres (produits) et charges	13
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs	14
Mouvement net des comptes de report réglementaires	16
GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL	17
Flux de trésorerie	17
Liquidités et stratégie de financement	18
Obligations contractuelles et engagements	20
Gestion du capital	21
Gestion des risques financiers	21
Cotes de crédit	21
RÉSULTATS TRIMESTRIELS	23
Informations financières trimestrielles (non audité)	23
PERSPECTIVES FINANCIÈRES	24
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	26
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie	26
Transactions avec des parties liées	26
Méthodes comptables	27
Principales estimations comptables et jugements	27
CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES	27

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés intermédiaires non audités au 29 février 2024 et pour le trimestre et le semestre clos à cette date (le « deuxième trimestre de l'exercice 2024 ») de NAV CANADA (aussi désignée dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du deuxième trimestre de l'exercice 2024 (les « états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2024 »), de nos états financiers consolidés annuels audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2023 (l'« exercice 2023 »), de notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2023 ainsi que de notre notice annuelle pour l'exercice 2023 datée du 19 octobre 2023 (la « notice annuelle de l'exercice 2023 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023, notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2023 ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2023, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (« SEDAR+ »), au www.sedarplus.ca.

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« \$ CA »), sont conformes aux normes IFRS de comptabilité publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et comprennent les comptes de NAV CANADA et de ses filiales. Nos états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2024 ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société le 11 avril 2024 avant d'être déposé.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « estimer », « se rapprocher », « prévoir » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « peut », « sera » « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés et les différences pourraient être marquées. Les risques et les incertitudes qui pèsent sur la Société comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace de telles attaques, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les interventions de l'État et les avis aux voyageurs et restrictions s'y rapportant, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet), les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2023.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 11 avril 2024 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada partout au pays. Le SNA a été acquis auprès du Gouvernement du Canada en 1996 pour un prix d'achat de 1,5 milliard de dollars. Nous fournissons des services aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

Notre activité principale consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Notre mandat est présenté dans notre Objectif commun, soit Assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada : *façonner l'avenir des services de navigation aérienne*. Notre objectif commun s'appuie sur quatre piliers :

- La sécurité est au cœur de toutes nos activités – Elle fait partie intégrante de tout ce que nous faisons et continue de croître à mesure que l'industrie évolue.
- L'innovation est la clé – Moderniser le système de navigation aérienne du Canada pour offrir une valeur ajoutée à nos clients nous passionne.
- L'expertise est la pierre angulaire – Les compétences, l'agilité, le leadership et la collaboration de nos employés jouent un rôle décisif.
- Les partenariats sont essentiels – Nos partenariats aident l'industrie de l'aviation à améliorer son efficacité et contribuent à créer un avenir durable du point de vue environnemental.

Stratégie financière et réglementation des tarifs

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouverts au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant.

Lorsqu'elle établit les redevances d'usage, la Société surveille, entre autres choses, les éléments suivants et en tient compte :

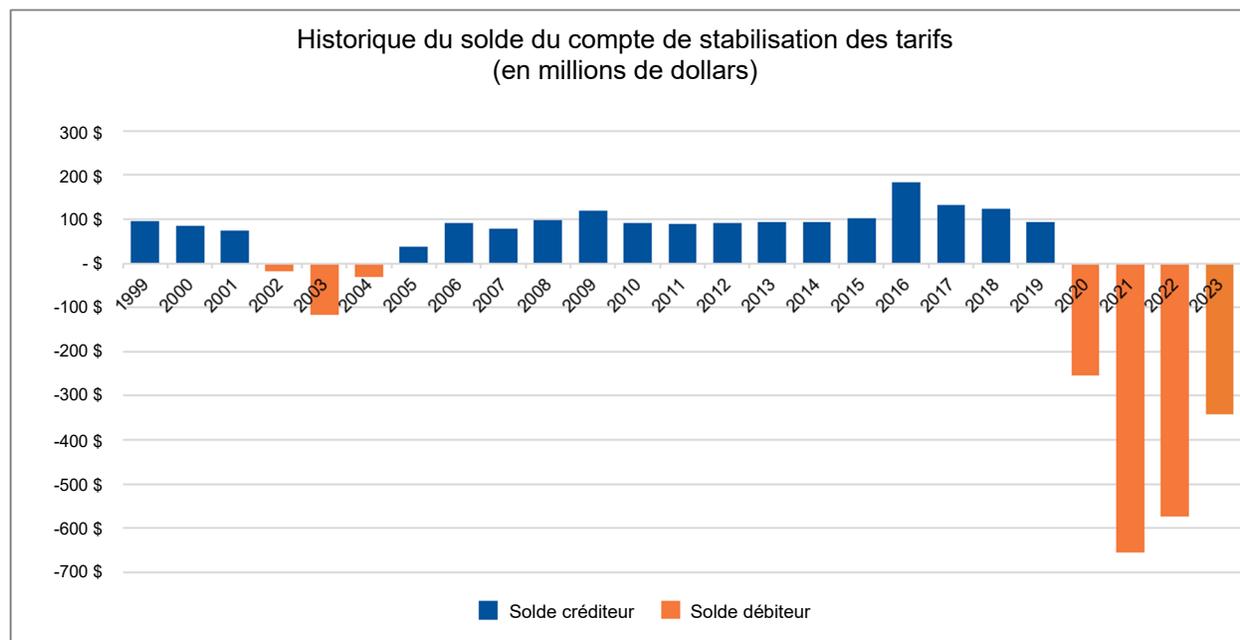
- a) les exigences réglementaires en regard de la prestation de services de navigation aérienne;
- b) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- c) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- d) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
- e) les mises à jour de nos prévisions financières, de nos obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Étant donné que les produits et les charges réels vont différer des prévisions, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à une méthode qui tient compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Nos états financiers tiennent compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si les produits réels sont supérieurs aux prévisions ou si les charges réelles sont inférieures aux prévisions, l'excédent est inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels sont inférieurs aux prévisions ou si les charges réelles sont supérieures aux prévisions, le manque à gagner est inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde créditeur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui devra être cédé au moyen de réductions ultérieures des redevances d'usage, tandis qu'un solde débiteur représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

Le tableau qui suit présente les variations annuelles du compte de stabilisation des tarifs au fil du temps.



Par ailleurs, pour certaines transactions dont le moment de la comptabilisation aux fins de l'établissement des tarifs diffère du moment de la comptabilisation avant l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires »).

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Du fait des variations saisonnières et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Principales questions financières¹

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société.

1. Circulation aérienne et redevances d'usage

Au cours du semestre clos le 29 février 2024, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols facturables, la taille des aéronefs et les distances parcourues dans l'espace aérien canadien ainsi que les redevances perçues en fonction des mouvements dans l'espace aérien), ont augmenté de 7,8 % en regard de la période correspondante de l'exercice 2023. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile, les volumes de circulation aérienne ont augmenté de 7,3 % au cours du premier semestre de l'exercice 2024. Les perspectives pour l'exercice 2024 reflètent une croissance de la circulation aérienne de 6,1 % d'un exercice à l'autre, soit 1,0 % de moins que la croissance annuelle indiquée dans les prévisions pour l'exercice 2024.

Le 18 décembre 2023, la Société a annoncé une révision de ses redevances d'usage à compter du 1^{er} janvier 2024 et elle réduira ses redevances globales de 5,57 % en moyenne. Les redevances révisées reposent sur une approche équilibrée comprenant le rétablissement de la résilience financière de la Société, l'investissement dans la sécurité et la prestation de services, ainsi que le soutien au secteur en recouvrant le manque à gagner du compte de stabilisation des tarifs sur une période prolongée.

2. Compte de stabilisation des tarifs

Au 29 février 2024, le compte de stabilisation des tarifs affichait un solde débiteur de 259 \$. Au cours du semestre clos le 29 février 2024, le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 83 \$ en raison d'écarts nets favorables de 32 \$ par rapport aux niveaux prévus et de l'ajustement approuvé initial de 51 \$ apporté au compte de stabilisation des tarifs en raison de l'excédent prévu pour l'exercice 2024. Les perspectives pour l'exercice 2024 tiennent compte d'une diminution du compte de stabilisation des tarifs de 127 \$, soit 25 \$ de plus que le recouvrement inscrit dans les prévisions pour l'exercice 2024. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

¹ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

3 Dépréciation d'actifs

Au 29 février 2024, la Société a comptabilisé une dépréciation d'actifs relativement à la résiliation, en mars 2024, d'un contrat d'achat visant le remplacement de certains équipements de surveillance. La Société a comptabilisé un report réglementaire de 45 \$ représentant l'incidence nette de la dépréciation d'actifs, qui sera recouvrée au fil du temps.

4. Conventions collectives

Environ 85 % de notre effectif est syndiqué aux termes de huit conventions collectives.

Au cours du semestre clos le 29 février 2024, une nouvelle convention collective avec l'Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada (15 % de notre effectif syndiqué) a été ratifiée, pour la période de cinq ans se terminant le 30 avril 2028. En outre, une décision arbitrale a été rendue concernant le système de classification dans la convention collective conclue avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (11 % de notre effectif syndiqué). La décision arbitrale prend effet rétroactivement au 1^{er} novembre 2023 et prévoit une nouvelle grille salariale. La nouvelle grille salariale a été ratifiée par les membres en décembre 2023 et les salaires révisés sont en vigueur du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026.

À la date du présent rapport de gestion, la Société avait des conventions collectives échues avec cinq syndicats représentant 28 % de son effectif syndiqué [1 % avec l'Association des pilotes fédéraux du Canada (l'« APFC ») au 30 avril 2022, 6 % avec l'Association des spécialistes de la navigation aérienne du Canada (l'« ASNAC ») au 30 juin 2023, 14 % avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (la « FIOE ») au 31 décembre 2023, 6 % avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada (l'« AFPC ») au 31 décembre 2023 et 1 % avec l'Association canadienne des agents financiers (l'« ACAF ») au 6 février 2024]. La Société négocie actuellement avec l'APFC, l'ASNAC et l'ACAF, et elle commencera à négocier avec l'AFPC plus tard au cours de l'exercice. Le 1^{er} février 2024, l'ASNAC a déposé un avis de différend auprès du ministre du Travail en vertu de l'alinéa 71(1)b) de la partie I du Code canadien du travail, demandant une aide à la conciliation pour parvenir à un règlement. Après la clôture du trimestre, la Société a conclu un accord de principe visant à régler toutes les questions de négociation avec la FIOE, sous réserve du processus de ratification du syndicat.

5. Activités de financement

Le 9 février 2024, la Société a remboursé les billets d'obligation générale de série 2021-2 de 185 \$ à l'échéance, ce qui a réduit le solde des obligations et des billets à payer de la Société à 2 170 \$.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Faits saillants financiers

Résultats d'exploitation

Trimestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Produits	393 \$	388 \$	5 \$
Charges d'exploitation	435	371	64
Autres (produits) et charges	24	20	4
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(66)	(3)	(63)
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(1)	(1)	–
Ajustement approuvé initial ¹⁾	(25)	(33)	8
	(26)	(34)	8
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	10	12	(2)
Autres avantages du personnel	–	(8)	8
Placement sous forme d'actions privilégiées	–	(4)	4
Dépréciation d'actifs	45	–	45
Autres	1	1	–
	56	1	55
Mouvement net des comptes de report réglementaires ²⁾	30	(33)	63
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(36) \$	(36) \$	– \$

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Semestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Produits	857 \$	823 \$	34 \$
Charges d'exploitation	816	719	97
Autres (produits) et charges	41	46	(5)
Bénéfice net avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	–	58	(58)
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(32)	(47)	15
Ajustement approuvé initial ¹⁾	(51)	(65)	14
	<u>(83)</u>	<u>(112)</u>	<u>29</u>
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	22	24	(2)
Autres avantages du personnel	(1)	(9)	8
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(1)	(9)	8
Dépréciation d'actifs	45	–	45
Autres	3	2	1
	<u>68</u>	<u>8</u>	<u>60</u>
Mouvement net des comptes de report réglementaires ²⁾	<u>(15)</u>	<u>(104)</u>	<u>89</u>
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(15) \$	(46) \$	31 \$

¹⁾ Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice 2024 qui prévoit une réduction du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'un excédent prévu de 102 \$ (129 \$ pour l'exercice 2023), qui est apportée au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

²⁾ Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires ».

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Flux de trésorerie

Trimestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)¹)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	9 \$	66 \$	(57) \$
Investissement	61	(51)	112
Financement	(185)	–	(185)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	(115)	15	(130)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	1	(1)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(115)	16	(131)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	685	395	290
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	570 \$	411 \$	159 \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)²)			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants³)			
Exploitation	9 \$	66 \$	(57) \$
Dépenses d'investissement	(35)	(30)	(5)
Investissement dans les actifs réglementaires	(3)	(3)	–
Subventions publiques reçues	1	1	–
Flux de trésorerie disponibles	(28) \$	34 \$	(62) \$

Semestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)¹)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	144 \$	218 \$	(74) \$
Investissement	25	(75)	100
Financement	(186)	(126)	(60)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	(17)	17	(34)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	2	(1)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(16)	19	(35)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	586	392	194
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	570 \$	411 \$	159 \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)²)			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants³)			
Exploitation	144 \$	218 \$	(74) \$
Dépenses d'investissement	(71)	(54)	(17)
Investissement dans les actifs réglementaires	(6)	(5)	(1)
Subventions publiques reçues	4	3	1
Paiement au titre des obligations locatives	(1)	(1)	–
Flux de trésorerie disponibles	70 \$	161 \$	(91) \$

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

- 1) Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- 2) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (déduction faite des subventions publiques reçues), les investissements dans les actifs réglementaires, les placements dans Aireon LLC (« Aireon ») et autres placements sous forme de participations, ainsi que les paiements sur le principal des obligations locatives. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société et elle fournit aux utilisateurs un indicateur stable de la capacité de la Société d'honorer ses dettes et de continuer à investir dans le SNA.
- 3) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2024.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2023 et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice 2023 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

Trimestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Redevances de survol	177 \$	175 \$	2 \$
Redevances d'aérogare	172	155	17
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	11	12	(1)
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	23	24	(1)
Total des redevances d'usage	383	366	17
Autres produits ¹⁾	10	22	(12)
	393 \$	388 \$	5 \$

Semestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Redevances de survol	407 \$	387 \$	20 \$
Redevances d'aérogare	350	319	31
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	24	29	(5)
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	55	53	2
Total des redevances d'usage	836	788	48
Autres produits ¹⁾	21	35	(14)
	857 \$	823 \$	34 \$

- 1) Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que les produits divers.

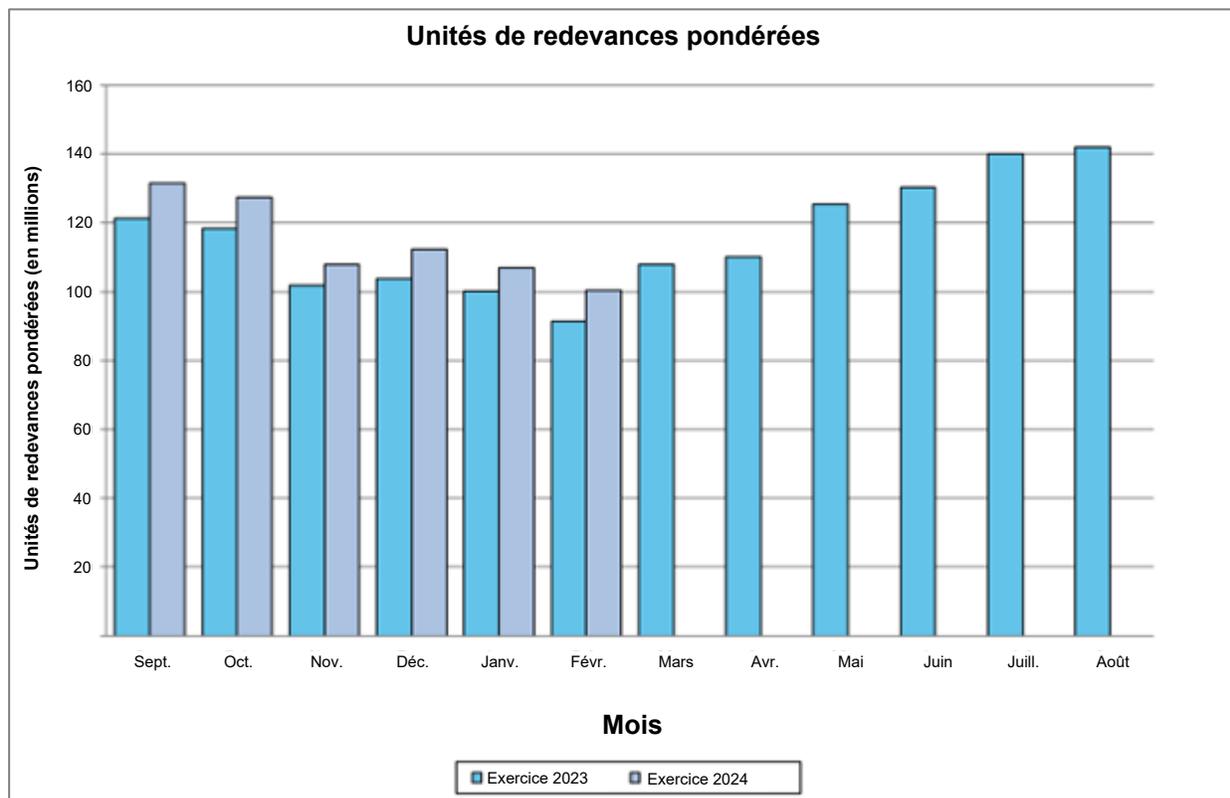
NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Les produits tirés des redevances d'usage pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2024 ont augmenté de 17 \$ et de 48 \$, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice 2023, grâce à l'augmentation des volumes de circulation aérienne, laquelle a été contrebalancée en partie par la diminution moyenne des redevances d'usage de 5,57 % à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les autres produits pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2024 ont diminué de 12 \$ et de 14 \$, respectivement, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice 2023, en raison principalement de l'issue favorable des négociations au cours de l'exercice 2023 portant sur le remboursement des travaux d'entretien effectués au cours d'exercices antérieurs, ce qui a été contrebalancé en partie par la hausse des produits liés à un important contrat de vente et de services visant des technologies au cours de l'exercice 2024.

Circulation aérienne

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières », les volumes de circulation aérienne (calculés en unités de redevances pondérées) ont augmenté de 7,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023, comme le montre le tableau suivant. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile, les volumes de circulation aérienne ont augmenté de 7,3 % au cours du premier semestre de l'exercice 2024.



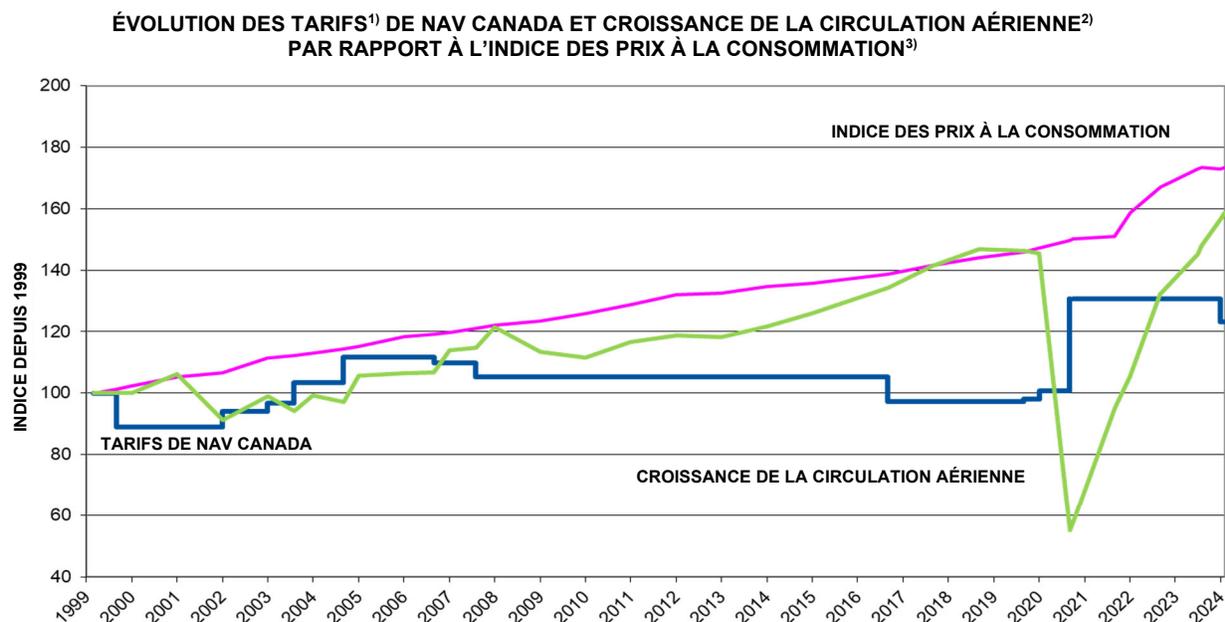
NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être touchés par de nombreux facteurs, notamment les épidémies et les pandémies, le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien ou de la disposition des voyageurs à utiliser le transport aérien, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, l'agitation géopolitique, les interventions gouvernementales, les restrictions de voyage et les fermetures de frontières appliquées au transport par voie aérienne, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet) et les tendances démographiques.

Redevances d'usage

Le 18 décembre 2023, la Société a annoncé une révision de ses redevances d'usage à compter du 1^{er} janvier 2024, réduisant ainsi ses redevances globales de 5,57 % en moyenne (voir la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières »). Compte tenu de cette révision, les redevances d'usage en vigueur au 29 février 2024 étaient en moyenne 23,3 % fois plus élevées que celles qui étaient en vigueur après l'instauration complète des redevances en 1999, ce qui est inférieur d'environ 50,3 % à l'évolution cumulée de l'indice des prix à la consommation au cours de la même période.

Le diagramme qui suit illustre l'évolution de la tarification de nos redevances d'usage au fil du temps.



1. Changements moyens depuis la mise en application complète des redevances le 1^{er} mars 1999.
2. Croissance de la circulation aérienne – les valeurs de l'indice sur la circulation aérienne reposent sur le calcul des unités de redevances pondérées.
3. Indice des prix à la consommation – source : Banque du Canada.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Charges d'exploitation

Trimestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Salaires et avantages du personnel	299 \$	252 \$	47 \$
Services techniques	67	39	28
Installations et entretien	16	17	(1)
Amortissements	37	35	2
Autres	16	28	(12)
	<u>435 \$</u>	<u>371 \$</u>	<u>64 \$</u>

Semestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Salaires et avantages du personnel	572 \$	491 \$	81 \$
Services techniques	108	78	30
Installations et entretien	31	32	(1)
Amortissements	70	72	2
Autres	35	46	(11)
	<u>816 \$</u>	<u>719 \$</u>	<u>97 \$</u>

Les charges au titre des salaires et avantages du personnel pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2024 ont augmenté de 47 \$ et de 81 \$, respectivement, par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice 2023, en raison surtout de la hausse des salaires et de l'effectif ainsi que de la dépréciation d'actifs de 10 \$.

Pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2024, les charges liées aux services techniques ont augmenté de 28 \$ et de 30 \$, respectivement, par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice 2023, en raison surtout de l'incidence nette de la dépréciation d'actifs de 24 \$.

Les autres charges d'exploitation pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2024 ont diminué de 12 \$ et de 11 \$, respectivement, par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice 2023, en raison principalement de la reprise partielle au cours de l'exercice 2024 d'une provision pour contrats déficitaires de 13 \$ comptabilisée à l'exercice 2023, en partie contrebalancée par la hausse des dépenses liées aux déplacements, à l'hébergement et à la relocalisation, ainsi que par la dépréciation d'actifs de 2 \$.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Autres (produits) et charges

Trimestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Produits financiers	(11) \$	(6) \$	5 \$
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	9	10	1
Autres charges financières	26	19	(7)
Autres	-	(3)	(3)
	<u>24 \$</u>	<u>20 \$</u>	<u>(4) \$</u>

Semestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Produits financiers	(22) \$	(12) \$	10 \$
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	18	20	2
Autres charges financières	46	46	-
Autres	(1)	(8)	(7)
	<u>41 \$</u>	<u>46 \$</u>	<u>5 \$</u>

Les produits financiers ont augmenté de 5 \$ et de 10 \$, respectivement, au cours du trimestre et du semestre clos le 29 février 2024 par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice 2023, en raison surtout de l'augmentation des soldes de trésorerie et de la hausse des taux d'intérêt s'appliquant aux soldes de trésorerie portant intérêt.

Les autres charges financières ont augmenté de 7 \$ au cours du trimestre clos le 29 février 2024 par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice 2023, en raison de la dépréciation d'actifs de 7 \$.

Les autres profits et pertes ont été favorables à hauteur de 3 \$ et de 7 \$ au cours du trimestre et du semestre clos le 29 février 2024, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice 2023, sous l'effet essentiellement des fluctuations du taux de change du dollar américain sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2023. Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

Trimestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Solde débiteur à l'ouverture de la période	(285) \$	(496) \$	211 \$
Écart par rapport aux niveaux prévus			
Produits (inférieurs) supérieurs aux prévisions	(21)	10	(31)
Charges d'exploitation (supérieures) inférieures aux prévisions	(18)	3	(21)
Autres charges nettes (supérieures) inférieures aux prévisions	(3)	2	(5)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	43	(14)	57
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	1	1	-
Ajustement approuvé initial	25	33	(8)
Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la perte nette)	26	34	(8)
Solde débiteur à la clôture de la période	(259) \$	(462) \$	203 \$

Le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 26 \$ au cours du trimestre clos le 29 février 2024, ce qui s'explique avant tout par ce qui suit :

- l'ajustement prévu de 25 \$, qui correspond au quart du recouvrement prévu de 102 \$ présenté dans le budget pour l'exercice 2024;
- le mouvement net des autres comptes de report réglementaires supérieur de 43 \$ aux prévisions, essentiellement en raison d'un ajustement réglementaire de 45 \$ lié à la dépréciation d'actifs nette;

partiellement compensés par :

- le fait que les produits se sont situés en dessous des prévisions, soit 21 \$ de moins, en raison du niveau moins élevé qu'attendu des volumes de circulation aérienne (augmentation de 8,3 % pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024 comparativement à une augmentation prévue de 15,8 %), partiellement contrebalancé par la hausse des autres produits;
- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessus des prévisions, soit 18 \$ de plus, en raison surtout de ce qui suit :
 - la dépréciation d'actifs nette de 38 \$, contrebalancée par
 - les honoraires, coûts d'entretien des systèmes d'assurance et autres coûts inférieurs aux prévisions;
- le fait que les autres charges nettes ont été supérieures aux prévisions, soit 3 \$ de plus, principalement en raison de la dépréciation d'actifs de 7 \$, ce qui a été contrebalancé par l'augmentation des produits d'intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie portant intérêt.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Semestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Solde débiteur à l'ouverture de la période	(342) \$	(574) \$	232 \$
Écart par rapport aux niveaux prévus			
Produits (inférieurs) supérieurs aux prévisions	(9)	49	(58)
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	1	21	(20)
Autres charges nettes inférieures (supérieures) aux prévisions	2	(1)	3
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	38	(22)	60
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	32	47	(15)
Ajustement approuvé initial	51	65	(14)
Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la perte nette)	83	112	(29)
Solde débiteur à la clôture de la période	(259) \$	(462) \$	203 \$

Le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 83 \$ au cours du semestre clos le 29 février 2024, ce qui s'explique avant tout par ce qui suit :

- l'ajustement prévu de 51 \$, qui correspond à la moitié du recouvrement prévu de 102 \$ présenté dans le budget pour l'exercice 2024;
- le mouvement net des autres comptes de report réglementaires, qui a été supérieur de 38 \$ aux prévisions en raison essentiellement des ajustements réglementaires suivants :
 - un montant de 45 \$ lié à la dépréciation d'actifs nette; partiellement compensé par :
 - un montant de 5 \$ du fait que le coût des prestations pour services rendus au cours de la période a été inférieur aux prévisions en raison la hausse du taux d'actualisation;
- le fait que les autres charges nettes ont été inférieures aux prévisions, soit 2 \$ de moins, principalement en raison de l'augmentation des produits d'intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie portant intérêt, contrebalancée en partie par la dépréciation d'actifs de 7 \$;
- le fait que les charges d'exploitation ont été inférieures aux prévisions, soit 1 \$ de moins, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - les salaires et avantages du personnel inférieurs aux prévisions en raison de l'effectif moins important que prévu, des honoraires, de la reprise partielle d'une provision pour contrats déficitaires au titre de l'entretien des systèmes, des coûts de déplacement et des autres coûts; facteurs partiellement compensés par :
 - un montant de 38 \$ relatif à la dépréciation d'actifs nette;

partiellement compensés par :

- le fait que les produits ont été inférieurs prévisions, soit 9 \$ de moins, en raison du niveau moins élevé qu'attendu des volumes de circulation aérienne (augmentation de 7,8 % comparativement à une augmentation prévue de 10,5 %), compensé en partie par la hausse des autres produits.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Mouvement net des comptes de report réglementaires

Le mouvement net des comptes de report réglementaires représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

Trimestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Compte de stabilisation des tarifs ¹⁾	(26) \$	(34) \$	8 \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	10	12	(2)
Autres avantages du personnel	–	(8)	8
Placement sous forme d'actions privilégiées	–	(4)	4
Dépréciation d'actifs	45	–	45
Autres	1	1	–
	<u>30 \$</u>	<u>(33) \$</u>	<u>63 \$</u>

Semestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Compte de stabilisation des tarifs ¹⁾	(83) \$	(112) \$	29 \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	22	24	(2)
Autres avantages du personnel	(1)	(9)	8
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(1)	(9)	8
Dépréciation d'actifs	45	–	45
Autres	3	2	1
	<u>(15) \$</u>	<u>(104) \$</u>	<u>89 \$</u>

¹⁾ Le tableau figurant sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » plus haut présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

Les variations du mouvement net du compte de report réglementaire au titre des autres avantages du personnel, qui se sont établies à 8 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2024, sont en grande partie attribuables au paiement moins élevé effectué au cours de l'exercice 2024 pour financer les prestations d'invalidité à long terme au 31 août 2023 par rapport au paiement exigé au cours de la période précédente.

Les variations du mouvement net du compte de report réglementaire au titre du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées au cours du trimestre et du semestre clos le 29 février 2024, qui se sont établies à 4 \$ et à 8 \$, respectivement, s'expliquent par l'incidence des variations de change occasionnées par la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

La variation du mouvement net au titre de la dépréciation d'actifs, qui s'est établie à 45 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2024, a trait à la dépréciation d'actifs nette comptabilisée au cours du trimestre clos le 29 février 2024.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL

Notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2023 présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement. Nous n'avons pas modifié cette approche au cours du semestre clos le 29 février 2024.

Flux de trésorerie

Trimestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	9 \$	66 \$	(57) \$
Investissement	61	(51)	112
Financement	(185)	–	(185)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	(115)	15	(130)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	1	(1)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(115)	16	(131)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	685	395	290
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	570 \$	411 \$	159 \$

Semestres clos les	29 février 2024	28 février 2023	Variation (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation	144 \$	218 \$	(74) \$
Investissement	25	(75)	100
Financement	(186)	(126)	(60)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	(17)	17	(34)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	2	(1)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(16)	19	(35)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	586	392	194
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	570 \$	411 \$	159 \$

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2024 se sont établies à 9 \$ et à 144 \$, respectivement, contre 66 \$ et 218 \$, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2023. Ces variations découlent essentiellement de la hausse des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs attribuable surtout aux charges liées à la rémunération accrues, y compris les paiements rétroactifs liés aux conventions collectives conclues au cours de l'exercice 2023, et de la baisse des montants reçus au titre des autres produits. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation des montants reçus au titre des redevances d'usage attribuable à la hausse des volumes de circulation aérienne et par la diminution des paiements d'intérêts nets.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2024 ont correspondu à des entrées de trésorerie de 61 \$ et de 25 \$, respectivement, comparativement à des sorties de trésorerie de 51 \$ et de 75 \$, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2023. Les entrées de trésorerie pour l'exercice 2024 sont essentiellement attribuables au produit tiré des placements à court terme arrivés à échéance, contrebalancé en partie par la hausse des dépenses d'investissement.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le semestre clos le 29 février 2024 se sont établies à 186 \$, en comparaison de 126 \$ pour le semestre clos le 28 février 2023, en raison du remboursement des billets d'obligation générale de série 2021-2 de 185 \$ à leur échéance au deuxième trimestre de l'exercice 2024, comparativement au rachat partiel par la Société de ses obligations-recettes et de certains de ses billets d'obligation générale au premier trimestre de l'exercice 2023.

Liquidités et stratégie de financement

Au 29 février 2024, nous disposions de liquidités totales de 1 499 \$ et de facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite de 860 \$, dont une tranche de 41 \$ était inutilisée.

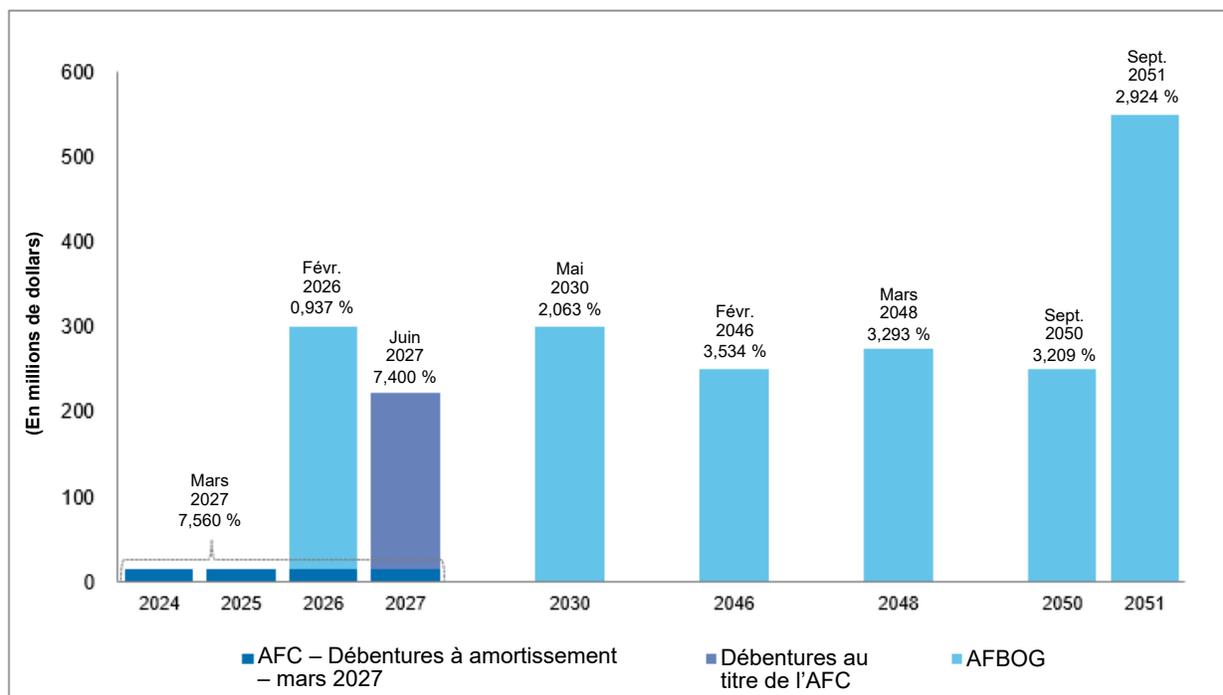
Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 16 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison.

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	29 février 2024	31 août 2023
DETTE À LONG TERME		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	270 \$	270 \$
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	1 910	2 095
	<u>2 180</u>	<u>2 365</u>
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés	(10)	(11)
Total des obligations et des billets à payer	<u>2 170</u>	<u>2 354</u>
Moins la partie courante de la dette à long terme	(16)	(201)
Total de la dette à long terme	<u>2 154 \$</u>	<u>2 153 \$</u>
LIQUIDITÉS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	570 \$	586 \$
Placements à court terme	-	99
Fonds de réserve pour le service de la dette	79	77
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	850	849
Total des liquidités	<u>1 499 \$</u>	<u>1 611 \$</u>

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Le graphique qui suit présente notre profil d'échéances de la dette au 29 février 2024.



La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Les facilités de crédit étaient utilisées comme suit.

Au 29 février	2024
Facilités de crédit à des fins générales :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes – tranche non utilisée ^{1), 2)}	850 \$
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien ³⁾	(335)
Fonds pouvant être utilisés sans restriction	515 \$
Facilités de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite	
Facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite ⁴⁾	860 \$
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins des obligations au titre des régimes de retraite ⁴⁾	(819)
Facilités de lettre de crédit consenties inutilisées	41 \$

¹⁾ La facilité de crédit de la Société consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 26 mars 2026 et le 26 mars 2028, respectivement. Après le 29 février 2024, les dates d'échéance ont été reportées au 26 mars 2027 et au 26 mars 2029, respectivement. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 29 février 2024, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

- 2) Une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 \$.
- 3) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin.
- 4) Les facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes, de sorte qu'un montant de 450 \$ viendra à échéance le 31 décembre 2024 et qu'un montant de 410 \$ viendra à échéance le 31 décembre 2025, à moins que ces facilités de crédit ne soient encore prorogées. Au 29 février 2024, une somme de 781 \$ (751 \$ au 31 août 2023) avait été prélevée aux fins de capitalisation du déficit de solvabilité du régime de retraite agréé et une somme de 38 \$ (38 \$ au 31 août 2023) avait été prélevée aux fins des ententes de retraite supplémentaire.

Obligations contractuelles et engagements

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 29 février 2024 et pour les cinq prochains exercices et par la suite. Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités.

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2024	2025	2026	2027	2028	Par la suite
Dette à long terme (y compris la partie courante) ^{1), 2)}	2 180 \$	16 \$	16 \$	301 \$	222 \$	– \$	1 625 \$
Paiements d'intérêts ²⁾	1 191	34	70	67	65	48	907
Engagements en capital ³⁾	293	94	84	58	33	10	14
Obligation locative	55	1	3	3	3	3	42
Prêt consenti à une partie liée ⁴⁾	15	15	–	–	–	–	–
Total des obligations contractuelles	3 734 \$	160 \$	173 \$	429 \$	323 \$	61 \$	2 588 \$

- 1) Les paiements représentent un principal de 2 180 \$. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 13 afférente aux états financiers de l'exercice 2023.
- 3) La Société a des engagements en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 293 \$ au 29 février 2024 (151 \$ au 31 août 2023). Au cours du semestre clos le 29 février 2024, la Société a franchi une étape importante en vue de la transition aux opérations basées sur la trajectoire en concluant un accord portant sur le déploiement de nouveaux systèmes de gestion du trafic aérien au cours des 5 prochaines années.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

- 4) La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 15 \$ CA (11 \$ US) jusqu'au 10 octobre 2028 ou jusqu'à la date à laquelle la facilité de crédit de premier rang sera remboursée en entier et annulée ou sera refinancée, selon la première de ces éventualités.

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Gestion du capital

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et des soldes de certains de ses régimes d'avantages du personnel, comme l'illustre le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés. L'approche et les objectifs de la direction en matière de gestion du capital sont les mêmes que ceux décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2023 de la Société.

	29 février 2024	31 août 2023
Obligations et billets à payer	2 170 \$	2 354 \$
Capitaux propres		
Résultats non distribués	13	28
Comptes de report réglementaires		
Soldes débiteurs	(1 199)	(1 213)
Soldes créditeurs	363	361
Avantages du personnel		
Actif au titre des prestations d'invalidité de longue durée	(4)	(4)
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	398	376
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	15	15
Total du capital	1 756 \$	1 917 \$

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. Se reporter à la note 16 afférente aux états financiers de l'exercice 2023 pour obtenir de l'information sur nos instruments financiers, y compris sur l'exposition à chacun de ces risques et sur la façon dont nous les gérons, de même que sur nos analyses de sensibilité. Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Les risques suivants peuvent également avoir une incidence sur la trésorerie et les ressources en capital de la Société.

Volumes de circulation aérienne

Notre risque lié à la circulation aérienne et notre stratégie d'atténuation de ce risque n'ont pas changé par rapport à ceux présentés dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2023.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Couverture d'assurance

Notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation a été renouvelé le 15 novembre 2023. Cette police d'assurance fournit une vaste couverture quant à nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts considérables pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit et les perspectives suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société.

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Stable

Le 21 mars 2024, S&P a publié son avis de crédit confirmant la cote de « AA » quant aux titres de créance à long terme et aux titres de créance de premier rang garantis de la Société, ainsi que la cote de « AA- » pour les titres de créance de premier rang subordonnés, avec une perspective stable. La perspective stable reflète les prévisions de S&P selon lesquelles la croissance actuelle de la circulation aérienne soutiendra la progression des produits et permettra à NAV CANADA de maintenir une couverture du service de la dette solide et une charge de la dette inférieures à 10,0 fois le BAIIA au cours des deux prochains exercices.

Le 25 mars 2024, Moody's a publié la mise à jour annuelle de son avis de crédit confirmant l'évaluation de la solidité intrinsèque de NAV CANADA à Aa2 et la cote de ses titres subordonnés et de premier rang à Aa2. La perspective stable reflète les prévisions de Moody's à l'effet que NAV CANADA maintiendra sa stratégie prudente, compte tenu de l'ensemble de sa situation financière et de ses obligations éventuelles au moment de procéder à une baisse des tarifs et que, inversement, elle procèdera à l'augmentation des tarifs nécessaire dans le cas d'un ralentissement de l'accroissement de la circulation et/ou d'une augmentation de ses dépenses.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Informations financières trimestrielles (non audité)

	Trimestres clos les			
	T2 29 février 2024	T1 30 novembre 2023	T4 31 août 2023	T3 31 mai 2023
Produits	393 \$	464 \$	519 \$	436 \$
Charges d'exploitation	435	381	388	386
Autres (produits) et charges	24	17	54	24
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(66)	66	77	26
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(26)	(57)	(72)	(48)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	56	12	54	9
	30	(45)	(18)	(39)
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(36) \$	21 \$	59 \$	(13) \$

	Trimestres clos les			
	T2 28 février 2023	T1 30 novembre 2022	T4 31 août 2022	T3 31 mai 2022
Produits	388 \$	435 \$	468 \$	381 \$
Charges d'exploitation	371	348	368	361
Autres (produits) et charges	20	26	102	28
	(3)	61	(2)	(8)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	–	–	(13)	–
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(3)	61	11	(8)
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(34)	(78)	(8)	(20)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	1	7	90	23
	(33)	(71)	82	3
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(36) \$	(10) \$	93 \$	(5) \$

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

PERSPECTIVES FINANCIÈRES²

Les rubriques qui suivent présentent les résultats annuels projetés à l'heure actuelle de la Société pour l'exercice 2024 comparativement aux résultats réels de l'exercice 2023.

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation (\$)
Résultats d'exploitation (avant la stabilisation des tarifs)			
Redevances d'usage	1 757	1 723	34 \$
Autres produits	39	55	(16)
	<u>1 796 \$</u>	<u>1 778 \$</u>	<u>18 \$</u>
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	<u>1 669</u>	<u>1 546</u>	<u>123</u>
Bénéfice net avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	<u>127 \$</u>	<u>232 \$</u>	<u>(105) \$</u>
Volumes de circulation aérienne (croissance d'un exercice à l'autre)	<u>6,1 %</u>	<u>18,1 %</u>	
Solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs	<u>(215) \$</u>	<u>(342) \$</u>	<u>127 \$</u>
Investissement en immobilisations et en actifs réglementaires¹⁾	<u>201 \$</u>	<u>132 \$</u>	<u>69 \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>605 \$</u>	<u>586 \$</u>	<u>19 \$</u>
Placements à court terme (compte tenu des intérêts courus)	<u>-</u>	<u>99</u>	<u>(99)</u>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	<u>605 \$</u>	<u>685 \$</u>	<u>(80) \$</u>

¹⁾ L'investissement en immobilisations et en actifs réglementaires est présenté déduction faite de subventions publiques de 16 \$ attendues relativement à ces investissements (6 \$ pour l'exercice 2023).

Produits

Les produits tirés des redevances d'usage pour l'exercice 2024 devraient augmenter de 34 \$ par rapport à ceux de l'exercice 2023, du fait principalement de l'augmentation prévue de 6,1 % des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, contrée en partie par la diminution moyenne des redevances d'usage de 5,57 % instaurée le 1^{er} janvier 2024. Cette augmentation des produits tirés des redevances d'usage sera contrée en partie par la baisse de 16 \$ des autres produits pour l'exercice 2024, les autres produits de l'exercice 2023 ayant reflété le remboursement de travaux d'entretien effectués au cours d'exercices précédents.

Les produits prévus de 1 795 \$ pour l'exercice 2024 présentés dans notre rapport de gestion annuel de l'exercice 2023 concordent avec nos prévisions pour l'exercice 2024. Les prévisions de 1 757 \$ au titre des redevances d'usage pour l'exercice 2024 sont inférieures de 15 \$ aux prévisions de 1 772 \$, en raison de l'accroissement plus faible que prévu de la circulation aérienne projetée. Les prévisions de 39 \$ au titre des autres produits sont supérieures de 16 \$ à celles de 23 \$ budgétées, en raison de la hausse projetée des produits provenant de contrats de vente et de services visant des technologies.

² Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Charges d'exploitation et autres (produits) et charges

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs devraient augmenter de 123 \$. La hausse attendue par rapport à l'exercice 2023 est principalement attribuable à l'augmentation des charges liées à la rémunération et des autres charges d'exploitation ainsi que des charges liées aux déplacements à mesure que nous continuons d'investir dans nos effectifs en croissance afin de répondre aux exigences de prestation de services et de faire progresser les initiatives stratégiques. Cette hausse de coûts a été contrebalancée en partie par l'augmentation des produits d'intérêts par suite de l'accroissement des taux d'intérêt et des soldes de trésorerie et de placements à court terme.

Dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice 2023, nous avons présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, de 1 693 \$ pour l'exercice 2024. La diminution de 24 \$ s'explique par la réévaluation de la provision pour contrats déficitaires, par la baisse des coûts liés aux déplacements et à l'entretien des systèmes, ainsi que par l'augmentation des produits d'intérêts par suite de l'accroissement des taux d'intérêt et des soldes de trésorerie et de placements à court terme.

Compte de stabilisation des tarifs

La Société prévoit que le compte de stabilisation des tarifs diminuera de 127 \$ pour s'établir à un solde débiteur de 215 \$ au 31 août 2024.

Dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice 2023, nous avons présenté un solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs prévu de 240 \$ au 31 août 2024. La diminution du solde débiteur prévu s'explique essentiellement par l'écart favorable prévu des charges d'exploitation.

Flux de trésorerie

Le solde de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme de la Société devrait s'élever à 605 \$ au 31 août 2024. Des sorties nettes de trésorerie de 80 \$ sont attendues, ce qui reflète le remboursement des billets d'obligation générale de 185 \$ et l'augmentation des dépenses d'investissement, contrebalancés en partie par les entrées de trésorerie positives liées aux activités d'exploitation.

Dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice 2023, nous avons présenté un solde de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme prévu de 570 \$ au 31 août 2024. La hausse du solde anticipé s'explique par la diminution des paiements prévus aux membres du personnel et aux fournisseurs, par l'augmentation des intérêts perçus et par la diminution des dépenses d'investissement par rapport aux prévisions, partiellement compensées par la diminution des montants reçus au titre des redevances d'usage.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des ratios financiers non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS de comptabilité. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels tirés des redevances d'usage refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, après application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Le tableau ci-dessous présente des informations sur le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie de la Société.

Périodes de douze mois closes les	29 février 2024	28 février 2023
Bénéfice net	10 \$	42 \$
Charges d'intérêts	66	88
Bénéfice consolidé¹⁾ avant les intérêts	76 \$	130 \$
Dotations aux amortissements	108 \$	143 \$
Bénéfice consolidé¹⁾ avant les intérêts et l'amortissement	184 \$	273 \$
Ratio de couverture par le bénéfice	1,15	1,48
Ratio de couverture par les flux de trésorerie	2,79	3,10

¹⁾ Le bénéfice consolidé est présenté après la stabilisation des tarifs.

Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les filiales, les entreprises associées ainsi que le régime de retraite agréé destiné aux membres du personnel. Les transactions conclues avec ces parties liées ne diffèrent pas sensiblement de celles présentées dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2023.

NAV CANADA
RAPPORT DE GESTION
DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024
(en millions de dollars canadiens)

Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées dans les états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2024 figurent à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2023.

Les normes suivantes ont été adoptées par la Société en date du 1^{er} septembre 2023 :

IAS 1 : informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié le bulletin « Informations à fournir sur les méthodes comptables » (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2), qui contient des modifications visant à aider les préparateurs à sélectionner les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers. Les modifications aux informations à fournir sur les méthodes comptables de la Société seront reflétées dans les états financiers annuels de l'exercice 2024.

IAS 8 : définition des estimations comptables

En février 2021, l'IASB a modifié l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, afin d'établir une nouvelle définition des « estimations comptables » remplaçant la définition de « changement d'estimation comptable » et de fournir des précisions visant à aider les entités à faire la distinction entre les modifications de méthodes comptables et les modifications d'estimations comptables. Cette distinction est importante, puisque les modifications de méthodes comptables doivent être appliquées de façon rétrospective tandis que les modifications d'estimations comptables doivent être appliquées de façon prospective. La Société a adopté la modification en date du 1^{er} septembre 2023 et a déterminé que cette dernière n'avait aucune incidence sur ses états financiers.

Principales estimations comptables et jugements

L'établissement des états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2024 exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et ils sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondent rarement aux résultats réels.

Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont présentés à la note 2 d) afférente aux états financiers de l'exercice 2023.

Les principales estimations comptables et les jugements significatifs formulés lors de l'établissement des états financiers du deuxième trimestre de l'exercice 2024 de la Société sont conformes à ceux qui ont été formulés lors de l'établissement de nos états financiers consolidés de l'exercice 2023 et qui sont décrits dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2023.

CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES

Aucun changement n'est survenu dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») de la Société au cours du trimestre clos le 29 février 2024 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société.